

DÉPARTEMENT  
de la  
**Charente-Maritime**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de **ROYAN**

ARRONDISSEMENT  
de **Roche fort**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON  
de **Royan**

Séance du **28 MARS 1950** 194

OBJET :

**Achat et aménagement de "Malakoff" (Hôpital Public) : Financement**

L'an mil neuf cent **cinquante** **vingt huit** du mois  
de **mars**, le Conseil Municipal de **Royan**  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de  
M. Ch. REGAZONI, Maire, en session { ordinaire  
extraordinaire  
d'après convocations faites le **24 mars** **1950**.

NOMBRE  
de  
Conseillers municipaux  
ayant pris part au vote :

**50.017**

DATE  
de l'affichage, à la porte  
de la mairie, du compte  
rendu de la séance :

Etaient présents : MM. Ch. Regazoni, Veyssièrè,  
Rochedereux, Chamboulan, Melle Rikosky, MM.  
Baudet, Péraudeau, Bouchet, Main, Chazeaud,  
Reutin, Jacquet, Dufour, Guillaud, Seugnet,  
Brotreau, Chollet.

Représentés : M. Council par M. Guillaud  
Absents : MM. M. Bajard par M. Bouchet

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en  
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril  
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans  
le sein du Conseil.

M. **Péraudeau**, ayant obtenu la majorité des  
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Les formalités d'expropriation arrivent à  
leur terme. Il convient d'envisager le finance-  
ment de l'achat d'abord (15 millions) des  
travaux d'aménagement ensuite (17 millions).

Après avoir entendu l'exposé des démarches  
faites par M. le Maire tant auprès du Ministère  
de la Santé qu'auprès des services de la Sécurité  
Sociale, le Conseil se rangeant à l'avis  
de la Commission des Finances accepte d'assurer  
le Financement des frais d'achat et d'aménagement  
de Malakoff comme suit :

a/ Subvention du Ministère de  
la Santé : **6 millions**



b/ Emprunt ( soit en totalité, soit en partie ) de 25 millions à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ( taux 2 %) Amortissement assuré par majoration du prix de journée.

Au cas où la totalité de l'emprunt ne pourrait être assurée par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale un emprunt complémentaire serait demandé au Crédit Foncier.

Enfin, il se peut que la subvention de 6 millions, consentie l'an passé par les Caisses de Sécurité sociale nous soit maintenue; des démarches sont faites dans ce but. Si elles aboutissaient à un résultat positif, il serait possible de diminuer l'emprunt d'autant.

#### LE CONSEIL

donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toute mesure permettant à la Ville de disposer en temps opportun des fonds nécessaires au paiement de l'indemnité d'expropriation de Malakoff.

VU

La Rochelle le 21 AVR 1950

Pour le PRÉFET,  
Le Secrétaire Général



Fait et délibéré à Royan  
les \_\_\_\_\_ jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents  
à la séance.

N'ont pas signé : MM. \_\_\_\_\_

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les a empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).

Pour extrait conforme :

Le Maire,

